

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 19 décembre 2025

DÉLIBÉRATION N°CS-2025-056

Objet : Soutien à la vaccination des taureaux de Camargue

L'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 3 décembre 2025 s'est réuni à Arles le 19 décembre 2025 à 09h30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres sur 23, soit 52 voix sur 92 jusqu'à 11h15, puis 12 membres sur 23, soit 48 voix sur 92

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Marie-Christine CONTRERAS, Bernard ARSAC, François JOURDAN

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Patrick DE CAROLIS représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Pierre RAVIOL représenté par Eva CARDINI, Joan BERGENEAU représenté par Marie-Christine CONTRERAS

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Emmanuel LESCOT, Christelle AILLET, Frédéric GIBERT, Aline CIANFARANI, Jean-Paul GAY, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Daniel CARLOTTI

Invités permanents avec voix consultatives : Sébastien ABONNEAU, Didier HONORE, Jacques NOU, Jacques MAILHAN, Bertrand MAZEL, François LETOURNEUX, Raphaël MATHEVET

Assistaient à la séance : Alexandra MATUSCAK, Valérie RAIMONDINO, Sandrine KIRAMARIOS, Magali GORCE, Anne TINDILLE, Lydie MALKAS, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Magali BLANC, Emilie IPSILANTI, Elodie EQUEL

DÉLIBÉRATION N°CS-2025-056

Objet : Soutien à la vaccination des taureaux de Camargue

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
Vu la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
Vu l'article 5.3 de la Charte « Conserver le patrimoine génétique des races locales de Camargue »,

Considérant

Le Parc naturel régional de Camargue sollicite solennellement l'Etat pour que les taureaux Camargue soient vaccinés en urgence contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) sur l'ensemble de leur aire de répartition et notamment sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue.

L'élevage de taureaux Camargue dans le Delta du Rhône se pratique sur un mode traditionnel extensif depuis des siècles. Unique sur le sol français, cette race est considérée comme menacée à cause du faible nombre de ses reproducteurs (30 000 bovins). Elle est aussi très concentrée sur le territoire.

Si la DNC devait impacter des élevages de taureaux Camargue, le risque de perte de variabilité génétique de la race deviendrait rapidement très important et pourrait mener à un risque de perte de la race tout entière.

Le Parc naturel régional de Camargue rappelle que les taureaux Camargue, associés aux chevaux de race Camargue, sont indispensables à la bonne gestion de plusieurs milieux et espaces naturels emblématiques de la Camargue qui sont reconnus pour certains d'importance nationale ou européenne.

Au sein de la Camargue, zone humide d'importance internationale inscrite à la convention Ramsar, les manades jouent un rôle reconnu et primordial pour le maintien de la biodiversité. Sans pression pastorale, certains milieux ont tendance à se fermer. Or, de nombreuses espèces animales utilisent ces espaces pâturés.

Les milieux pâturés en Camargue se composent souvent d'une mosaïque de sansouïres (steppes salées), de pelouses, de marécages ou de bois, présentant chacun une formidable diversité d'espèces végétales. Une bonne gestion de ces milieux garantit la richesse de la biodiversité locale. L'élevage des taureaux Camargue, chevaux, et dans une moindre mesure celui des ovins, contribue au maintien de plus de 50 000 ha d'espaces naturels en Camargue. Grâce à cela, le delta camarguais, tout à la fois parc naturel régional, zone Ramsar, zone Natura 2000 et Réserve de biosphère, reste l'un des mieux conservé en Europe et en Méditerranée.

Les taureaux Camargue sont aussi les vedettes indispensables de la course camarguaise et à travers elle ils sont porteurs d'une partie importante de l'identité culturelle camarguaise. Ils génèrent également d'importantes retombées économiques, directes ou indirectes, dans le domaine touristique.

Compte tenu de toutes ses raisons, tant économiques, que culturelles et environnementales,
Compte tenu des risques de perte de la race,
Compte tenu de la charte du Parc naturel régional de Camargue, adoptée par arrêté du 1er ministre le
15 février 2011 et notamment de son article 5.3 « conserver le patrimoine génétique des races locales
de Camargue »,

Le Parc naturel régional de Camargue soutient fortement la demande du Livre généalogique de la
Raço di Biou et de la Fédération des manadiers pour que soit lancée en priorité et en extrême urgence
la vaccination préventive de l'ensemble du cheptel du taureau Camargue.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

